



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/157
S/16442
28 mars 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 33 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 26 mars 1984, adressée au Secrétaire général par
le Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien

En ma qualité de président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de me référer à une lettre (A/39/70-S/16261) dans laquelle, au nom des membres du Comité, le Président du Comité vous faisait part de notre préoccupation devant le fait que le Gouvernement israélien poursuivait son dessein d'annexer les territoires occupés et ses agissements discriminatoires à l'égard des Palestiniens qui y vivent encore.

Le bien-fondé de cette préoccupation ne peut qu'être confirmé par des informations parues le 6 mars 1984 dans le Jerusalem Post et dans Haaretz, selon lesquelles une nouvelle colonie de peuplement - Eruvin - a été établie le 4 mars 1984, dans la région de Gush Etzion, au nord de la ville arabe d'Hébron.

Le Gouvernement israélien, par l'intermédiaire de ses organes, a, paraît-il, ouvert des crédits pour l'établissement de cette nouvelle colonie. Aux dires du Président du Conseil de la région de Gush Etzion, seules des "terres faisant partie du domaine public" auraient été utilisées, mais des Arabes vivant le long de l'axe Hébron-Jérusalem disent avoir été spoliés d'une partie de leurs terres en vue de la construction de la route menant à la nouvelle colonie. D'après le Jerusalem Post, les membres d'une famille arabe dont la maison est sise au départ de la route conduisant à la colonie en question ont fait savoir qu'ils craignaient beaucoup de se voir expropriés de leurs biens.

J'ai aussi appris que le journal Maariv avait divulgué le 15 mars 1984 que le Ministère du logement et la Division des colonies de peuplement de l'Agence juive avaient élaboré en secret deux plans de développement de ce que d'aucuns appellent "le grand Jérusalem", plans dont résulterait la création de trois nouveaux centres aux environs de la ville. Selon Maariv, ces plans seraient prochainement soumis à l'approbation du Gouvernement israélien.

* A/39/50.

Je me permettrai, à ce propos, de rappeler une information publiée dans le numéro d'Haaretz daté du 8 mars 1984 et selon laquelle un ministre israélien, M. Haim Kurpu, aurait proposé au Comité ministériel chargé des affaires de Jérusalem que les limites de la municipalité soient repoussées vers les zones situées au nord-est de la rive occidentale, de manière à ménager les espaces nécessaires à l'expansion industrielle de la ville. Le Ministre aurait dit qu'il suffirait, pour annexer les terrains requis, d'un ordre du Ministre de l'intérieur et que, de ce fait, le Gouvernement israélien lui-même n'aurait pas à prendre de décision en la matière.

Comme en d'autres occasions, le Comité porte ces informations à votre connaissance pour que vous sachiez que les activités menées contre les Palestiniens soumis à l'occupation israélienne s'intensifient et pour vous faire part de son inquiétude face aux violations constantes des droits des Palestiniens, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la Convention de Genève de 1949.

En conséquence, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du Comité pour
l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien,

(Signé) Raúl ROA-KOURI

